

Prêts pour vous offrir le meilleur de la Banque en 2021

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE

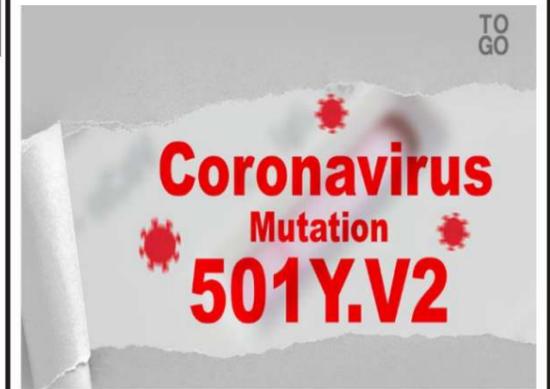
CORIS BANK
INTERNATIONAL

La Banque Autrement
<https://togo.coris-bank>

COVID 19 :

Vigilance accrue

P.3



Bonne & Heureuse Année 2021

www.lemedium.info

LE MEDIUM

Hebdomadaire d'Informations #
Société - Politique - Economie - Développement - Culture

N°0433 du 26 Janvier au 1er Février 2021- Prix : 250 F CFA

SOCIÉTÉ/DON DE L'ASSOCIATION
"MI LE NOVISSI":

Deux camions d'incendie offerts au corps des Sapeurs-pompiers

P.2



Des sapeurs-pompiers testant le nouveau dispositif; lors de la réception du don.

INTERVIEW EXCLUSIVE DU PRÉSIDENT DE LA HAAC:

"...Entre la prison assortie d'amendes et le retrait du récépissé de déclaration de parution, il est clair que la seconde sanction est le moindre mal..."

P.4&5



TELOU P. Willybronde,
président de la HAAC

AGRICULTURE :

Les ambitions affichées du Togo

P.3



Le ministre Lékpa Gbégbéni

EmploiTogo.com
Des annonces, des offres d'emploi,
une banque de Cvs, des formations.
Journalemploi.com Tel 22 20 05 53

Météo du jour

Matin:
Partiellement couvert
24°C
Après-midi:
Partiellement couvert
33°C

Sans doute le service de transfert d'argent le moins cher !
Plus d'information dans nos agences

BOA Express TRANSFERT D'ARGENT RAPIDE ET SÉCURISÉ

BANK OF AFRICA
Groupe BMCE BANK

EDITO

Tout passe !!!

Seule reste la vie. Alors, donne l'amour autant que tu en reçois ; mais jamais la haine ni le mal même si on t'en donne ou on t'en fait.

Vis tes envies tout en préservant ta vie et des vies. Retourne-toi juste pour t'assurer que rien n'arrive pour te faire perdre tes instants de vie.

Profite à tout moment de ton présent pour régler ton futur. Ne regarde pas le mal, n'écoute pas les médisances, ne dis que des choses bien et point du mal des autres même les plus médisants.

Dans la plénitude de tes succès et de tes triomphes, n'oublie pas que tout est vanité et que tout peut s'arrêter. Toute fortune construite sur la violence, la ruse, la ruine des autres, la tricherie et la malhonnêteté est souillure et fragile.

Vaut mieux une vie modeste dans la droiture qu'une opulence dans le vice et le mal.

Dans l'accumulation des choses de la vie, sois raisonnable et pense à ceux qui n'ont rien car on ne diminue pas le bonheur en le partageant.

Sache que toute richesse dépend aussi de la Providence et des autres et que le riche n'est riche que par rapport au pauvre.

Travaille à être la lumière du monde qui éclaire son monde et le sel de la terre qui donne de la saveur à chaque vie.

Résistes au mal et éloignes-toi de ceux qui en font même si cela te coûte ta fortune et ton pouvoir.

Vis tes envies de vie pour cultiver la joie dans les cœurs, l'amour parmi les hommes et la Concorde dans l'univers.

Fais de ta conscience le tamis et le juge quotidiens de tes paroles et de tes actes et sache que tout s'épuise sauf le bien qu'on fait.

Chaque jour est une vie. Travaillons à la beauté de la vie.

SAM

SOCIÉTÉ/DON DE L'ASSOCIATION "MI LE NOVISSI":

Deux camions d'incendie offerts au corps des Sapeurs-pompiers

Le parc auto du camp des sapeurs-pompiers du Togo vient d'être renforcé par deux nouveaux camions d'incendie.

LE NOVISSI", ce don a été réceptionné par le commandant dudit corps, le colonel Agoro Tchaniélé, lors d'une cérémonie officielle le jeudi 21 janvier dernier à Lomé.

Cette action est une manière pour ladite association de rendre

Offert par l'association "MI



Des sapeurs-pompiers testant le nouveau dispositif; lors de la réception du don.



hommage au président de "MI LE NOVISSI", Jean-Marc Rudin, qui nous a quitté en septembre 2018 après avoir lutté contre une implacable maladie.

Rappelons que cette association, créée en 2006, est un groupe d'amis alsaciens et togolais constitué en une association qui concourt au développement,

dans un but éducatif et humanitaire. Elle constitue un lien pour favoriser les échanges entre les enfants et les adultes des pays d'Afrique et principalement du Togo et ceux de l'Alsace et plus généralement de France et des pays européens.

JPB

Ensilibilisation pour la paix inclusive au Togo organisée par WILPF, Groupe Togo

WOMEN'S INTERNATIONAL LEAGUE FOR PEACE & FREEDOM
LIGUE INTERNATIONALE DE FEMMES POUR LA PAIX ET LA LIBERTÉ
SENSIBILISATION POUR LA PAIX INCLUSIVE AU TOGO
THEME: LA PREVENTION DES CONFLITS
La lutte menée par les femmes au niveau local et national
Récépissé: N° 0352/MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 18 Juin 2020



TOGOSTARTUP.COM

Nous aidons les entrepreneurs à vendre ou à transmettre leurs entreprises à d'autres entrepreneurs. Vous allez prendre votre retraite, voyager, vendre votre fonds de commerce, nous sommes là pour vous trouver des repreneurs fiables.
Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24

EMPLOITOGO.COM

PUBLIER VOS OFFRES D'EMPLOI ET RECRUTER LE MEILLEUR CANDIDAT SUR EMPLOITOGO.COM
PRIX D'UNE ANNONCE : 10 000 FCFA
Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24
Payment par tmoney ou flooz
info@sogesti.net

EMPLOIENPOCHE.COM

PUBLIER VOS APPELS D'OFFRES, VOS MARCHES PUBLICS -INSCRIPTION COMME PRESTATAIRE
PRIX D'UNE ANNONCE : 10 000 FCFA
Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24
Payment par tmoney ou flooz
info@sogesti.net

SOGESTI REVENDEUR DES LOGICIELS SAGE

Nos consultants certifiés SAGE mettront leur expérience et leur savoir-faire à votre service pour vous accompagner dans tous vos projets. Du commercial, au consultant en passant par votre chef de projet dédié, vos interlocuteurs clés assurent l'installation, le paramétrage personnalisé, la formation, le support technique ainsi que la maintenance de votre système de gestion Sage.

Sage compta monoposte à partir 600 000 FCFA

sage gescom à partir de 600 000FCFA

sage paie rh à partir de 800 000 FCFA

Pour les installations et formations, merci de nous contacter:

NOUS JOINDRE SOGESTI GROUP

139 RUE VANLARE FACE CSTT

Whatsapp : 91 06 88 07 - 96 12 04 24

info@sogesti.net



Récépissé

N°0062/12/05/99/0465/29/10/12/HAAC

Adresse :

893, rue 19 Saint Joseph

01 BP : 450 Lomé

Tél : +228 91538081

Courriel : lemedium2013@yahoo.fr

Maison de la Presse, Casier N° 78

N°RCCM : TG-LOM 2015A6516

NIF : 1000480972

N°CFE : 7966PP2015/2015

Directeur de la Publication :

CRÉDO ADJÉ K. TETTEH

Directeur de la Rédaction :

Ali SAMBA

Rédaction :

Crédo TETTEH

Ali SAMBA

Infographie : JPB

Crédit Photos: KEKERE Razak

Impression : SDR

Tirage : 2.500 exemplaires

Distribution: Dodo Abalo (90 975256)

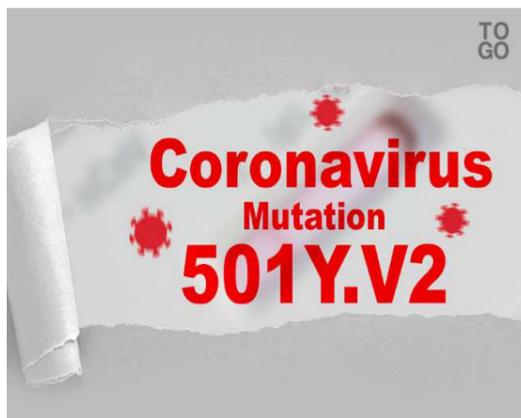
COVID 19 :

Vigilance accrue

La situation qui prévaut actuellement dans le grand Tône doit interpeller tous les Togolais. En plus d'être bouclé et sous couvre-feu depuis plus d'une semaine déjà, le gouvernement a été obligé de corser l'addition avec l'interdiction de consommation de boissons sur place dans les bars et débits de boissons et surtout, la fermeture des lieux de cultes et l'interdiction des pèlerinages. Ces dernières mesures prises par le gouvernement pour circonscrire la pandémie dans la zone sont salutaires et devraient ramener le calme.

Par Ali SAMBA

Comme on peut le comprendre aisément, il y a urgence. Comme le souligne souvent le gouvernement, l'annonce de certaines mesures restrictives sont prises pour éviter de mettre sous pression la capacité d'accueil des structures sanitaires. Mais à y voir de près les choses depuis le début de cette année, il faut



Le coronavirus de plus en plus menaçant

reconnaître que les chiffres ont bondi et exige réflexion. Aujourd'hui, Le grand Lomé et la région de la Kara sont sous surveillance. Les autorités affichent une certaine sérénité mais la vigilance doit être de mise.

Au-delà de la situation créée par l'arrivée des voyageurs pendant la période des fêtes, on peut comprendre facilement et déduire que nos frères et sœurs ne prennent plus les dispositions idoines pour se protéger du coronavirus. Le lavage des mains est passée aux oubliettes, le port de



Des mesures restrictives déjà prises dans le Grand Tône

masque n'est plus dans les habitudes, les gels hydro alcooliques se font rares dans les endroits fréquentés par le public. Quant à la distanciation physique, N'en parlons même plus.

Le gouvernement, sous le leadership de du chef de l'Etat Faure Gnassingbé, ne ménage aucun effort pour préserver les Togolais. Le possible a été fait jusqu'en ce moment. Cela est de notoriété publique nationale et internationale. Les vaccins sont à nos portes. Le gouvernement se prépare les acquérir. Les disposi-

tions sont d'ores et déjà prises dans les chefs-lieux de régions pour leur conservation, notamment les frigos. Les délais les plus optimistes sont avancés.

L'espoir pointe donc son nez et ce ne serait pas le moment de baisser la garde. Il urge que les Togolais reprennent les bonnes habitudes adoptées dès le début de la pandémie au Togo. Lavons régulièrement les mains, portons correctement nos masques, et respectons un tant soit peu la distanciation physique.

AGRICULTURE :

Les ambitions affichées du Togo

Suite aux insuffisances de prise en compte du genre relevées par les différentes données quantitatives et les recherches menées dans le secteur agricole ainsi que le bilan de la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole (PNIASA), première génération, le Togo a pris d'importantes mesures pour son intégration effective et durable. Depuis l'agriculture togolaise est en pleine transformation. Elle consiste, entre autres, à valoriser les potentialités des femmes rurales pour les aider à produire davantage, à transformer mieux pour augmenter leurs revenus. Les mesures prises sont en cohérence avec la feuille de route gouvernementale Togo 2025 dont la vision stratégique est de faire de l'agriculture togolaise un secteur productif, à haute valeur ajoutée, moteur de valeur économique pour les agriculteurs et de croissance du pays.

Au ministère dédié, on indique que quatre objectifs prioritaires sont visés à savoir : améliorer la productivité et les rendements agricoles, (ii) assurer la sécurité alimentaire du pays ; renforcer les industries de transformation agroalimentaire et encourager l'agriculture à haute valeur ajoutée ; améliorer l'accès des agriculteurs au financement et aux marchés.



Le ministre Léka Gbégbéni

" Dans ce contexte, le gouvernement s'est engagé à poursuivre la promotion de l'équité et de l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes rurales et leur participation effective à la prise de décision en vue de leur permettre d'exprimer pleinement leur potentiel pour mieux contribuer à l'atteinte des résultats attendus pour le secteur agricole ", a dit le ministre Léka Gbégbéni.

Il ajoute qu'un accent particulier sera mis sur l'accès des femmes à la terre et au crédit tout en œuvrant pour la promotion de l'entrepreneuriat des femmes avec la facilitation du Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (MIFA).

Ainsi, dans la programmation et la mise en œuvre des actions du secteur, la prise en compte d'un pourcentage de femmes est priori-

sée et des projets spécifiques aux femmes sont promues notamment un projet en cours de préparation relatif au développement de l'entrepreneuriat féminin à travers la promotion et l'accompagnement pour l'éclosion et l'essor durable des entreprises féminines de transformation et de commercialisation de produits agroalimentaires.

On informe que dans le cadre de l'initiative présidentielle qui vise à doter chaque canton d'une ZAAP à l'horizon 2025, au moins 40 des femmes seront installées sur ces sites. Le ministère est également en partenariat avec différents acteurs et acteurs, notamment les organisations de la société civile, le secteur privé et le Réseau National des Femmes Agricultrices (RENAFAT) présent dans toutes les régions du pays en vue de la mutualisation

des initiatives et d'un meilleur suivi de la prise en compte du genre dans les projets et programmes.

Au niveau institutionnel, des stratégies sont développées pour promouvoir les femmes, incluant notamment l'appui aux organisations paysannes féminines, la promotion des femmes aux postes de décision, l'encadrement et le conseil aux productrices et l'organisation des foras prenant en compte les thématiques spécifiques aux femmes et aux jeunes.

Il faut souligner que le cadre législatif n'est pas du reste. La Représentation nationale a adopté la loi portant Code foncier et domanial en juin 2018. Cet instrument a posé les jalons nécessaires à la modernisation du cadre institutionnel de gestion foncière, tout en tenant compte des évolutions socio-économiques et culturelles du Togo.

Il consacre les principes généraux applicables à la propriété et permet ainsi, à chacun, d'exercer son droit de propriété en toute quiétude. " Cet outil juridique apporte une réponse globale aux questions liées à la sécurisation des transactions foncières, la lutte contre la spéculation foncière ou l'expropriation, l'accès limité des femmes aux principaux facteurs de production agricole notamment la terre et les crédits "

Suite à la page 6

Zozo

LES TROIS GLORIEUSES



Le Togo a commémoré ce dimanche le 47e anniversaire de l'attentat de Sarakawa. Faure Gnassingbé a procédé à un dépôt de gerbe au mausolée.

Le 24 janvier 1974, le DC3 dans lequel se trouve le président Gnassingbé Eyadema s'écrase à Sarakawa (nord Togo).

Un sabotage imputé aux milieux financiers étrangers hostiles au projet de nationalisation de la société des mines de phosphates.

La réaction est immédiate. Le 2 février 1974, Gnassingbé Eyadema, sorti miraculeusement indemne du crash, annonce la nationalisation de la Compagnie togolaise des mines du Bénin.

Le Togo, dès lors, va plus que jamais s'affirmer soucieux de son indépendance économique et, plus généralement, de son authenticité. Au nom de ce retour aux sources, le nom de certaines villes sont africanisées et de nombreux togolais renoncent à leurs prénoms étrangers - Français principalement - au profit de prénoms typiquement africains. Ainsi, le président lui-même abandonne Etienne au profit d'Eyadema. L'année 1974 est qualifiée de 'trois glorieuses' dans l'histoire du Togo.

Source : @Republicoftogo.com

LE CHEF DE L'ETAT PARTICIPE AU 58EME SOMMET DE LA CEDEAO



Le Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé prend part ce samedi à la 58ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Cedeao. La rencontre se déroule par visioconférence.

Source : @Republicoftogo.com

Zozo

**BAISSE DES RECETTES
MINIÈRES EN 2019**



En 2019, les exportations de matières premières minières ont rapporté au Togo 92 milliards FCFA, indiquent des données de la Bceao. Des recettes en léger recul (-8,2%) par rapport à l'année précédente où les ventes ont généré près de 100 milliards FCFA.

Dans le détail, le clinker a été le plus exporté (60% du total), rapportant en tout 53,8 milliards. Le phosphate chute, tant au niveau de la quantité exportée (-15%) qu'au niveau des recettes (-19%). Les recettes passent ainsi de 46,2 milliards en 2018 à 37,5 milliards en 2019.

Sur le continent, les principaux clients du Togo sur la période ont été le Bénin, le Burkina et le Ghana. En dehors, les ventes sont allées vers l'Inde, l'Australie et le Canada.

Source :
@Republiquetogolaise.com

**BLANCHIR DEVIENT DE
PLUS EN PLUS COMPLIQUÉ**

Le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) évalue depuis lundi le dispositif togolais dans ce domaine.

L'objectif de cet organisme, dépendant de la Cédéao, est de protéger les économies nationales et les systèmes financiers et bancaires contre les produits du crime et de lutter contre le financement du terrorisme.

'Je voudrais ici saisir l'opportunité pour saluer le grand intérêt que le président Faure Gnassingbé accorde à la lutte contre le crime organisé en général, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en particulier. Cet intérêt se manifeste par une volonté politique clairement affichée de prendre les décisions permettant au Togo de mener une lutte efficace contre ces fléaux', a déclaré Kossi Tofio, le directeur de Cabinet du ministre de l'Economie et des Finances.

Le GIABA estime que le Togo a progressé dans la résolution des défaillances stratégiques.

Les mesures les plus concrètes adoptées concernent l'adoption de législations clés, l'obtention de condamnations pour diverses infractions sous-jacentes, le lancement de l'évaluation nationale des risques, la fourniture de statistiques pour l'échange d'informations, la fraude et la saisie de produits interdits....

**INTERVIEW EXCLUSIVE DU PRESIDENT DE LA HAAC, TELOU P. WILLYBRONDE :
" ...Entre la prison assortie d'amendes et le retrait du récépissé de déclaration de parution, il est clair que la seconde sanction est le moindre mal... "**

! Scoop de fin d'année : deux femmes ministres interpellées pour vol de cuillères dorées ". Tel était le titre de l'article publié en fin d'année 2020 par l'hebdomadaire " *L'Indépendant Express* " de Carlos Ketohou. Un article qui lui a valu quelques jours à la gendarmerie, une liberté grâce à la diligence de la Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication (HAAC) suivie d'une suspension de publication et plus tard d'un retrait pur et simple de récépissé de parution par la justice.

Pour nos lecteurs, nous avons approché le Président de la HAAC, Monsieur TELOU P. Willybronde, qui a bien voulu répondre à nos questions innocentes.

Monsieur le Président, dans l'affaire des cuillères dorées, vous aviez premièrement écouté le confrère Directeur de publication avant son interpellation par la gendarmerie. Pourquoi avoir procédé ainsi et quel a été l'objet de ces discussions ?

Je voudrais avant tout proposer vous remercier pour la démarche entreprise afin de mieux comprendre les raisons qui motivent la décision de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la

" La presse n'est pas le lieu de la rêverie. La presse rend compte, raconte des faits qui se sont déroulés, avec les preuves "

Communication (HAAC) dans l'affaire des cuillères dorées.

Ce n'est pas exact de dire que nous avons écouté premièrement le Directeur de publication du Journal " *L'Indépendant Express* " avant son interpellation. Ni moi personnellement, ni le bureau de la HAAC, encore moins le collège des membres de l'institution n'a écouté Monsieur Carlos Kétohou à propos de l'article relatif au vol de cuillères dorées.

J'ai eu un entretien avec le directeur de publication de l'hebdomadaire en question, le mardi 29 décembre 2020, dans le cadre d'une audience privée que je lui ai accordée en sa qualité de membre du Patronat de la Presse Togolaise (PPT). Nos discussions étaient essentiellement consacrées au journal " *Panorama* " qui est suspendu depuis le 24 juin 2020 par la HAAC pour défaut de conformité aux règles administratives relatives à la détention du récépissé de déclaration de parution. En clair, nous n'avons aucunement engagé une discussion concernant la parution de l'hebdomadaire " *L'Indépendant Express* " du 29 décembre 2020 et moins encore de l'article intitulé " *Scoop de fin d'année : deux*



TELOU P. Willybronde, président de la HAAC femmes ministres interpellées pour vol de cuillères dorées "

Qu'avez-vous fait quand ce dernier a été interpellé par le SCRIC ?

L'interpellation du Directeur de publication du journal " *L'Indépendant Express* " par les forces de l'ordre et de sécurité est intervenue à la suite de la publication de l'article relatif aux cuillères dorées sur les réseaux sociaux le lundi 28 décembre 2020. Or, l'hebdomadaire paraît le mardi. Vous

convenez avec moi qu'avant le dépôt légal à la HAAC, les réseaux sociaux faisaient de l'article leurs choux gras. Nous avons été alertés par notre service de monitoring dans la mi-journée de ce même mardi d'une grave violation des règles professionnelles par " *L'Indépendant Express* " dans un article intitulé : " *Scoop de fin d'année : deux femmes ministres interpellées pour vol de cuillères dorées* " et c'est pendant que nous attendions le rapport dûment écrit de ce service que l'information faisant état de l'arrestation du confrère Carlos Kétohou nous est parvenue.

Notre séance plénière hebdomadaire se tenant les mercredis, son ordre du jour du 30 décembre 2020 a été modifié pour inscrire l'arrestation du confrère au premier point des débats. Au cours des échanges à la plénière, il est apparu que du fait de la publication de l'information sur les réseaux sociaux avant la parution et la mise en circulation du journal, il y avait un chevauchement de compétence entre la juridiction pénale et la HAAC. Néanmoins, il a été décidé d'engager les discussions avec les services concernés afin de reprendre le dossier au niveau de la HAAC et de le traiter

www.lemedium.info

D'ailleurs, deux raisons motivent son audition : la première est que la HAAC a pris le problème à bras le corps en le ramenant dans le cadre de la corporation. La seconde raison est relative au rapport de son service de monitoring qui relève que l'article intitulé " *Scoop de fin d'année : deux femmes ministres interpellées pour vol de cuillères dorées* " constitue une violation grave des règles de déontologie et de l'éthique de la profession de journalisme. La HAAC était donc fondée, conformément à l'article 36 de son règlement intérieur à s'autosaisir.

Pourquoi avoir enclenché le processus de retrait, alors que vous pouviez lui administrer une sanction moins lourde ?

Entre la prison assortie d'amendes et le retrait du récépissé de déclaration de parution, il est clair que la seconde sanction est le moindre mal. Le sentiment aujourd'hui est que " *L'Indépendant Express* " a poussé le bouchon trop loin et la plupart de tous ceux qui ont lu l'article ont dû se dire que la presse n'a pas le droit de ternir ainsi l'image d'un gouvernement et partant, de tout un pays, à travers des accusations qui ne reposent sur aucune preuve.

Au cours de l'audition, la HAAC a cherché, comme d'habitude, à avoir les éléments de preuve du contenu de l'article, la source étant protégée. Mais le directeur de publication n'a pu le faire et n'a pu apporter la moindre preuve des affirmations contenues dans l'article, notamment la date, le lieu précis de déroulement des faits évoqués voire les images puisque l'article parle d'images de caméra de surveillance.

Le journaliste n'évoque pas les faits dont il ne maîtrise pas les tenants et les aboutissants selon le Code de déontologie du journalisme en son article 17 qui dispose " *avant d'aborder un sujet, le journaliste doit tenir compte de ses capacités. Il n'abordera un thème qu'après avoir réuni le maximum de documentation et fait des recherches et enquêtes...* ".

Est-ce que la HAAC ne pouvait pas appliquer une sanction plus

conformément aux dispositions du code de la presse et de la communication car pour nous, il n'était pas admissible que le confrère soit privé de liberté.

Des diverses discussions que nous avons engagées avec les services judiciaires et de sécurité, il a été convenu que le confrère serait remis en liberté pour être auditionné par la HAAC. C'est ce qui explique qu'une première invitation lui ait été adressée le jeudi 31 décembre 2020 pour le lundi 04 janvier 2021 au siège de la HAAC. Mais, comme le Directeur de publication n'a pas été libéré comme prévu, nous avons repris les négociations qui ont abouti à sa libération le samedi 02 janvier. D'où la nouvelle invitation le samedi 02 janvier pour une audition à la HAAC le lundi 04 janvier

La HAAC a donc joué un rôle important dans la mise en liberté du Directeur de publication de *L'Indépendant Express*. Son intervention est arrivée à point puisqu'elle a évité à M. Kétohou de se voir opposer l'article 497 du code pénal, ce qui lui aurait ouvert les portes de la prison.

Après avoir obtenu sa libération, vous l'aviez de nouveau invité à la HAAC. Pour quelles raisons ?

La HAAC n'a pas invité le Directeur de publication de " *L'Indépendant Express* " à nou-

" En tout cas, aucun membre de l'instance de régulation n'a été convaincu de l'existence des faits évoqués et le directeur de publication n'a pas aidé dans ce sens. La HAAC n'avait pas le choix, au risque de laisser des pratiques de ce genre prospérer dans la presse.

veau. Il s'agissait de la seule invitation prévue dans le processus de sa libération et qui, du reste, entre dans la démarche normale et routinière de toute instance de régulation des médias à chaque fois qu'il y a entorse aux règles de déontologie et d'éthique.

légère ? Non. La gravité de la violation a été démontrée au cours de l'audition et tout laissait comprendre que les faits évoqués ont été purement et simplement inventés. La presse n'est pas le lieu de la

Suite à la page 5

INTERVIEW EXCLUSIVE DU PRÉSIDENT DE LA HAAC, TELOU P. WILLYBRONDE : " ...Entre la prison assortie d'amendes et le retrait du récépissé de déclaration de parution, il est clair que la seconde sanction est le moindre mal... "

Suite de la page 4

rêverie. La presse rend compte, raconte des faits qui se sont déroulés, avec les preuves. Tout laisse à croire que c'est un choix délibéré du directeur de publication de parler de quelque chose qui n'a pas existé.

En tout cas, aucun membre de l'instance de régulation n'a été convaincu de l'existence des faits évoqués et le directeur de publication n'a pas aidé dans ce sens. La HAAC n'avait pas le choix, au risque de laisser des pratiques de ce genre prospérer dans la presse. N'oubliez pas que l'une des missions de la HAAC est de " veiller au respect de la déontologie et de l'éthique en matière de presse et de communication "

Il faut rappeler que tout au long de la mandature actuelle, la HAAC a passé le temps à faire de la pédagogie et certains ont oublié que l'activité de régulation des médias est adossée aux textes qui ont également prévu des sanctions. Dans le cas d'espèce, compte tenu de la gravité et de la volonté manifeste de diffamer, la loi a prévu que la HAAC saisisse le Président du Tribunal territorialement compétent aux fins de retrait du récépissé.

Les démarches des associations de presse auprès de votre institution ont également échoué... Pourquoi ne les avez-vous pas écoutées ?

La HAAC est une institution de la République et comme telle, elle répond aux sollicitations de tout citoyen ou de tout groupe organisé sur les questions qui relèvent de sa compétence.

Je suis certain que vous aviez eu échos de ce que nous les avons reçues au siège de l'institution pour une séance de travail qui a d'ailleurs été fortement médiatisée.

" La gravité de la violation a été démontrée au cours de l'audition et tout laissait comprendre que les faits évoqués ont été purement et simplement inventés "

Nos échanges se sont déroulés dans une ambiance empreinte de convivialité et de respect mutuel. Les organisations de presse sont nos partenaires qui sont venus plaider la cause d'un des leurs. Elles ont reconnu la gravité de la faute commise par le confrère. En lieu et place de l'intéressé, ce sont ces organisations de presse qui ont présenté leurs excuses aussi bien à l'institution qu'à l'opinion nationale.

Ces démarches ont été engagées alors que le président du tribunal avait déjà été saisi et il n'appartenait pas à la HAAC d'interrompre un processus qu'elle a elle-même engagé. Il en va d'ailleurs de la crédibilité des décisions de l'instance de régulation.



Le siège de la HAAC à Lomé.

Dans cette affaire, une certaine opinion vous a traité (la HAAC) de "prédateur de la presse" alors que vous devriez en être le protecteur. Qu'en dites-vous ?

Effectivement, l'une des missions de la HAAC est de " protéger la presse et les autres moyens de communication de masse ", l'article 22 de sa loi organique le rappelle si bien. Qu'est-ce à dire ? Pour que la presse ou les acteurs de cette presse puissent bénéficier de cette protection institutionnelle de la HAAC, ils doivent eux-aussi remplir les conditions pour être journalistes, techniciens des médias ou auxiliaires de presse. Ils doivent également respecter les règles qui encadrent la pratique du métier. La HAAC aurait alors beau jeu de leur assurer la protection nécessaire pour exercer en toute quiétude. Mais malheureusement, la presse se comporte comme si elle n'avait aucune partition à jouer et qu'elle devait être d'office bénéficiaire de cette protection.

Cependant, la HAAC dans ses attributions régaliennes, intervient de temps à autre, c'est vrai sans tambour ni clarinette, en faveur

des hommes et femmes des médias. Elle peut le faire davantage mais en contrepartie, il faut que les médias se montrent dignes et professionnels de sorte que les pouvoirs publics ne rechignent pas lorsqu'on plaide pour la presse. Nous devons faire en sorte qu'il s'établisse une relation de confiance entre la presse et les pouvoirs publics, les lecteurs, auditeurs et téléspectateurs. Pour cela, la presse doit être responsable et apporter sa contribution citoyenne à l'ancrage démocratique de notre pays. C'est à ce prix qu'elle pourra consolider sa respectabilité et sa crédibilité.

Dans l'affaire de l'Indépendant Express, la HAAC a assumé sa mission de protection en évitant la

prison à l'auteur de l'article, parce que celle-ci a ramené la violation au niveau du code de la presse et de la communication.

" Les journalistes doivent comprendre qu'ils ne sont pas des super Hommes, encore moins des intouchables. Ils seront amenés à répondre de leurs actes dès lorsqu'ils enfreignent à la loi. Aussi, doivent-ils faire la part des choses pour retenir que la loi s'applique différemment lorsqu'on est en face d'un délit de presse ou d'un délit de droit commun "

Quelles leçons les journalistes peuvent tirer de cette malheureuse expérience de notre confrère ?

Les journalistes peuvent en tirer au moins deux leçons. La première est que la profession a ses règles et préceptes qu'il faut absolument respecter si l'on veut véritablement appartenir à ce corps de métier. Et chaque fois qu'un journaliste prend sa plume ou son micro, il doit non seulement s'assurer que les éléments basiques qui guident la collecte, le traitement, la publication ou la diffusion d'une information sont pris en compte mais aussi questionner l'impact de cette information qu'il livre au public. Ici intervient sa responsabilité sociale. Un adage assez célèbre dans la corporation renseigne que " les faits sont sacrés alors que le commentaire est libre ". La sagesse grecque aussi nous enseigne : " respecte la règle et elle te protégera ". Tant que les professionnels des médias feront leur travail dans les règles de l'art, c'est-à-dire en ayant comme boussole les textes qui régissent leur métier, ils n'auront rien à craindre, car la HAAC sera à leurs côtés. C'est lorsqu'il y a transgression de la loi qu'il faut s'attendre à en subir les conséquences.

L'autre enseignement de cette affaire c'est de dire que nul, fut-il journaliste, n'est au-dessus de la loi. Les journalistes doivent comprendre qu'ils ne sont pas des super Hommes, encore moins des intouchables. Ils seront amenés à répondre de leurs actes dès lorsqu'ils enfreignent à la loi. Aussi, doivent-ils faire la part des choses pour

retenir que la loi s'applique différemment lorsqu'on est en face d'un délit de presse ou d'un délit de droit commun. Cette distinction s'avère nécessaire afin que les hommes et femmes des médias puissent établir la frontière entre les infractions commises par voie de presse et celles qui relèvent du droit pénal.

C'est le lieu de rappeler qu'il faut, à cet effet, faire une démarcation entre le journaliste dans l'exercice de sa profession et le journaliste agissant comme un citoyen lambda. En clair, les journalistes doivent faire une distinction entre les réseaux sociaux et les médias officiellement reconnus par le Code de la presse et de la communication.

Dans ce sens, il faut éviter de diffuser le contenu de nos publica-

tions sur les réseaux sociaux avant de les mettre sur le marché.

Je voudrais passer par vos colonnes pour formuler mes meilleurs vœux aux acteurs de la presse togolaise, puisque c'est la première interview que la HAAC accorde cette année. Le premier de ces vœux est bien entendu la bonne santé sans laquelle rien n'est possible. Ensuite, que les médias togolais fassent véritablement le pari de la professionnalisation, qu'ils fassent fi des divergences et antagonismes de quelque nature que ce soit pour relever les défis multiples qui se dressent sur leur chemin. Au lieu de la quantité, privilégions la qualité. Les médias ne doivent pas se substituer aux hommes politiques pour défendre leurs positions. Un organe de presse d'informations générales comme le prétendent tous nos médias ne font pas le choix de défendre un camp politique.

Le premier partenaire de la HAAC est la presse. C'est elle, notamment la presse privée, qui justifie d'ailleurs l'existence de la HAAC. Ensemble nous relèverons les challenges professionnels les plus improbables. Bonne et heureuse année à tous !

**Propos recueillis
par Crédo TETTEH**

Zozo

SURVEILLANCE VIRALE RENFORCÉE



Le nombre de cas de Covid-19 est en légère augmentation. Les patients atteints de formes sévères sont plus nombreux; une cinquantaine.

Mais selon Ihou Majesté Watéba, responsable de l'unité Covid au CHR Lomé-Commune, la vague peut être maîtrisée d'ici deux semaines si la population respecte les gestes barrières.

Il constate un relâchement ces dernières semaines.

Autre question qui se pose aux autorités sanitaires, comment empêcher l'arrivée des variants plus contagieux et plus mortels.

L'aéroport de Lomé accueille chaque jour des centaines de passagers venus d'Europe. Les tests PCR, réalisés à l'arrivée, ne permettent pas de savoir s'il s'agit d'un mutant britannique. Des analyses plus poussées sont nécessaires.

Autre inquiétude, le variant sud-africain. Il serait le plus dangereux.

Or des vols directs relient Johannesburg à Lomé plusieurs fois par semaine. Certes, les avions sont loin d'être pleins en ce moment, mais des passagers débarquent au Togo ou sont en transit plusieurs heures à l'aéroport, sans test exigé.

Le renforcement des contrôles s'impose. Les autorités sont extrêmement vigilantes.

Source : @Republicoftogo

LES RÉSEAUX SOCIAUX À L'ORIGINE D'UNE RUMEUR : " AUCUNE DOSE DU VACCIN CONTRE LA COVID-19 N'EST DISPONIBLE AU TOGO ", MARTELE LE GOUVERNEMENT



Le gouvernement togolais, via son ministre en charge de la Santé, Professeur Moustafa Mijiyawa, a apporté un démenti officiel sur les fausses informations entretenues sur les réseaux sociaux, faisant croire au début d'une campagne de vaccination contre la pandémie de la Covid-19 au Togo.

"Depuis quelques temps, de fausses informations sur la vaccination contre la Covid-19 circulent sur les réseaux et créent la peur et la désolation au sein de la population", informe le ministre de la Santé par un communiqué rendu public.

Si le pays envisage de recevoir des doses du vaccin contre la covid-19, il n'y a en réalité aucune dose disponible de ce vaccin en ce moment au Togo. Et le ministre de la Santé est catégorique : " Ce vaccin contre la Covid-19 n'est pas encore disponible dans notre pays "

Il faut noter que si, tout comme les autres pays de sous-région, le Togo se prépare à réceptionner dans les prochaines semaines ce vaccin dans les prochaines semaines, ceci pour sauver la population de cette pandémie. Le ministre de la Santé rassure que ce vaccin contre Covid-19 est déjà essayé dans plusieurs pays dans le monde.

@macite.info

Zozo

DÉTERMINATION AU PLUS HAUT



Action et résultats. Tels sont les maîtres-mots du gouvernement. Invité samedi de la chaîne de télévision NewWorld, le ministre de l'Economie et des Finances, Sani Yaya, a assuré que l'engagement des autorités était total et la détermination au plus haut. La feuille de route 2020-2025, adoptée il y a quelques mois, contient un ensemble de projets économiques et sociaux structurants censés amorcer le développement du pays. Et le budget programme est l'instrument par excellence qui permettra de mettre en œuvre la stratégie gouvernementale. En espérant que l'année 2021 offre des conditions plus propices avec une fin espérée de l'épidémie.

L'économie togolaise a été secouée comme ailleurs dans le monde, mais le Togo a plutôt bien résisté. Il a montré sa résilience grâce aux mesures qui ont été prises très tôt par le gouvernement', a déclaré M. Yaya.

Le Togo espère parvenir cette année à un taux de croissance de 4,7%

Source : @Republicoftogo.com

COUP DE FROID SUR LE TOGO

..., a indiqué lundi le Pr Maléwé Kolou, membre du dispositif national de riposte contre le Coronavirus.

Le Togo doit recevoir prochainement les premiers lots de vaccins Pfizer BioNTech.

Les contraintes sont rigoureuses : les doses doivent être conservés dans des super-congélateurs à une température de -80°.

Le vaccin BNT162 du tandem Pfizer-BioNTech et le vaccin mRNA-1273 de Moderna sont tous deux composés de fragments d'ARN messager (ARNm) qui, une fois parvenus dans les cellules humaines, induiront la synthèse de la protéine S (spike) à la surface du virus SRAS-CoV-2, laquelle protéine induira une réponse immunitaire susceptible de protéger contre la COVID-19. L'ARNm est très instable, il se dégrade rapidement à la température de la pièce, d'où la nécessité de le conserver à des températures très basses

Même conservés dans une solution aqueuse, des fragments d'ARNm entreposés dans un frigo plus d'une semaine se seront endommagés et ne pourront plus accomplir leur travail correctement (...)

Source : @Republicoftogo.com

ECONOMIE/FINANCES :

Evaluation du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme du Togo

Le Togo a conduit une évaluation nationale des risques qui lui a permis de déceler lui-même des insuffisances dans son dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Les autorités entendent mettre en œuvre une stratégie ambitieuse et remédier à ces insuffisances afin d'atténuer les risques de Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (BC/FT) auquel il fait face. Pour s'en convaincre, le pays soumet ses efforts à l'appréciation du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA). Des experts sont à Lomé pour une évaluation conjointe.

Il faut dire que le Togo a affiché depuis bien longtemps, une volonté politique clairement affichée de prendre les décisions permettant au Togo de mener une lutte efficace contre ces fléaux. Il s'agit de la promulgation, le 04 mai 2018, de la loi uniforme N° 2018-004 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans les Etats Membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) ; l'adoption de ses décrets d'application le 03 août 2018 ; la conduite de l'évaluation Nationale des Risques de



blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et la mise en œuvre en cours du plan d'action qui en est tissu.

Aussi, dans son Plan National de Développement (PND 2018-2022), le pays a prévu le renforcement des actions de lutte contre la fraude, la corruption et le blanchiment des capitaux, en mettant un accent particulier sur les stratégies de lutte en vue d'enrayer ces fléaux qui handicapent le développement socioéconomique du pays. " Dans la déclinaison du PND en politiques sectorielles, le Togo a déjà élaboré une stratégie nationale de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT), de même qu'une stratégie nationale de lutte contre la corruption et les

infractions assimilées " affirme-t-on au ministère de l'économie et des finances.

A en croire le gouvernement togolais, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme est une affaire de toute la communauté internationale. Pour ce faire elle a établi à travers le Groupe d'action financière (GAFI), les standards internationaux auxquels doivent se référer tout pays pour légiférer et mettre en place son dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Ces standards internationaux appelés recommandations du GAFI, ont été acceptés par le Togo et reconnus comme normes de référence. Toute norme de référence induisant une mesure de conformité,

le Togo a également accepté le principe de l'évaluation mutuelle.

C'est ainsi qu'il a soumis en 2010 son dispositif à l'évaluation mutuelle du GIABA dans le cadre du premier cycle. " A l'issue de cette première évaluation, notre pays a reconnu ses lacunes et accueilli toutes les recommandations qui lui ont été faites en vue de l'amélioration de son dispositif. Il a bénéficié d'un régime de suivi bienveillant du GIABA qui l'a accompagné, de 2011 à ce jour, dans l'élimination des lacunes constatées. Après ces années de suivi, on est parvenu à la fin du premier cycle d'évaluation pour le Togo et le second cycle doit commencer avec une nouvelle évaluation. Cette évaluation va se faire dans un contexte nouveau ", a dit Kossi TOFIO, Directeur de Cabinet du ministre de l'économie et des finances.

En effet, les recommandations du GAFI ont été profondément modifiées en 2012. L'évaluation se fait suivant une nouvelle méthodologie qui combine la conformité technique et l'efficacité du dispositif de lutte. Suivant cette nouvelle méthodologie, les différents acteurs impliqués dans la lutte contre le Blanchiment de capitaux et le financement du Terrorisme (BC/FT) ont fourni des informations qui ont permis l'élaboration des documents tendant à prouver le niveau de conformité du dispositif togolais et à démontrer son efficacité à travers les résultats palpables obtenus.

De nombreux échanges entre le Togo et l'équipe d'évaluateurs ont déjà permis de se fixer sur certaines parties du rapport d'évaluation mutuelle. Selon le ministère, Ces échanges vont se poursuivre au cours de cette visite.

Koudjoukabal

AGRICULTURE :

Les ambitions affichées du Togo

Suite de la page 3

indique-t-on à la représentation nationale.

Les femmes étant très présentes dans la chaîne de valeur alimentaire, de la production à la commercialisation en passant par la transformation, il a fallu les encourager. C'est ce qui justifie l'adoption en juin dernier par la Représentation nationale du projet de loi relatif à l'alimentation scolaire afin d'assurer sa pérennisation et d'inciter les agricultrices à mettre à la disposition des " mamans cantines " des produits locaux transformés sur place.

Ces cantines scolaires constituent d'ailleurs un filet majeur de la protection sociale au Togo et l'opportunité d'atteindre l'objectif " Faim Zéro à l'école " et promouvoir davantage la production locale. A cela s'ajoutent des lois en faveur de l'équité et l'égalité de genre à l'instar du nouveau Code des personnes et de la famille, voté en 2014.

Dans un contexte marqué par la pandémie mondiale de Covid-19 qui affecte de manière disproportionnée la vie et les moyens de subsistance des populations rurales, en particulier ceux des femmes et des filles, les Nations Unies estiment qu'il est bon de rappeler que les femmes et les filles sont aussi celles qui sont en première ligne en ce qui concerne à la prise en charge des personnes infectées ou affectées par la pandémie de Covid-19. Ce sont elles les premières responsables de la prise en charge des enfants dont les écoles et les garderies sont restées fermées. A cela s'ajoute le fait que les femmes rurales sont généralement confrontées à de plus grandes contraintes que les hommes pour accéder aux ressources productives, aux services, aux technologies, aux marchés, aux actifs financiers et aux institutions locales - ce qui les rend encore plus vulnérables aux impacts socio-économiques de la

pandémie de Covid-19.

La pandémie de Covid-19 représente donc un multiplicateur de menace qui aggrave sérieusement les inégalités entre les sexes et les discriminations à l'égard des femmes et des filles. Du fait que les femmes représentent entre 50 et 90 pour cent de l'économie informelle, elles gagnent moins et ont un faible accès aux filets de sécurité sociale et à l'assurance maladie. Elles courent donc un risque accru de tomber dans la pauvreté et de souffrir de la *faim*.

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

INFO

CORONAVIRUS

Pour toute information contactez le numéro vert

UGPA aux cotés des enfants démunis d'Attikoumé

Fidèle à ces objectifs, l'association " Un Geste Pour l'Avenir (UGPA) a encore posée un pas de géant pendant les fêtes de fin d'année. En bon père Noël, UGPA a donné de la joie aux enfants du quartier Attikoumé, à Lomé. Pour les responsables et membres de ladite association, le moindre geste posé aujourd'hui, en cette période de fête de Noël, est déterminant pour l'avenir de ses enfants.



Adam Bassina Djato, président UGPA



Une vue de l'assistance lors de la cérémonie

Ainsi, une trentaine d'enfants de différents de différents âges issus des milieux défavorables, ont reçu chacun, un kit composé de riz, boisson, biscuits, bonbons, jouets, sacs pour enfants.

Pour le président de l'UGPA " Notre objectif, c'est de penser à l'avenir et au bien-être des enfants ", a indiqué Adam Bassina Djato.

David Storm, pasteur et partenaire de l'UGPA, se trouve dans chaque enfant qui ne trouve pas à manger ou qui a des difficultés à être scolarisé aujourd'hui, des grands hommes de demain. " L'espoir fait vivre, et notre geste consiste à donner de l'espoir aux enfants ", a-t-il ajouté.

Créée il y a à peine un an, cette association avait fait don de kits scolaires aux enfants de l'école primaire publique de Sagbado, à la rentrée passée.

Cette deuxième action a été rendu possible grâce à la mobilisation des membres de l'association, du pasteur David Storm et de la structure Abalo Group.

Le chef quartier d'Attikoumé, Togbui Agbéko 4, a témoigné toute sa gratitude au donateur pour ce louable geste, et de rappeler également aux parents combien nécessaire est-il d'accompagner et de veiller à ce que les enfants puissent passer les périodes festives dans le respect strict des mesures et gestes barrières instaurés par le gouvernement dans la lutte contre la propagation du covid-19.

Dodo ABALO



SURFEZ ET PARTAGEZ INTERNET EN TOUTE MOBILITÉ

MIFI ALCATEL 4G+

1 Terminal MiFi



+

60 Go

à 39 900 F CFA



- Avec 4G et profil LTE-Fixe
- Vitesse de téléchargement jusqu'à 150 Mbps
- Compatible : Windows 7/8/8.1/10 (32 & 64 bit), Mac OS X 10.6 ~ 10.10 (32 & 64 bits)
- WiFi hotspot : supporte jusqu'à 32 terminaux
- Batterie : Bonne, 2150 mAh, 8 h en usage et 300 h hors usage.

Promo jusqu'au 31 janvier 2021. Volume de 60 Go utilisable uniquement sur le réseau mobile Togocel. Valable 30 jours.

@togocom.tg

@togocom_tg

Service Client : 888 | 119
7 jours/7 de 7h à 21h

togocom.tg

Les tarifs de la Taxe sur les Véhicules à moteur (TVM)

MOTOCYCLETTES	
Cylindrée	Tarif (CFA)
Motos de plus de 125 cm ³	15 000 francs
Motos à trois (03) roues	40 000 francs
VÉHICULES AFFECTÉS AU TRANSPORT DE PERSONNES	
Puissance fiscale	Tarif (CFA) / an
Moins de 5 CV	5 000 francs
5 à 7 CV	10 000 francs
8 à 11 CV	15 000 francs
12 à 15 CV	30 000 francs
Camionnettes	20 000 francs
Autocars	30 000 francs
Autobus	30 000 francs
VÉHICULES AFFECTÉS AU TRANSPORT DE MARCHANDISES ET AUTRES	
Catégories	Tarif (CFA) / an
Camions de 3 à 6 tonnes	35 000 francs
Camions de 7 à 9 tonnes	40 000 francs
Camions de 10 à 12 tonnes	50 000 francs
Camions de plus de 12 tonnes	65 000 francs
Semi-remorque	35 000 francs
Tracteurs	35 000 francs

Les tarifs ci-dessus sont réduits de 50% pour les redevables de la TPU des transporteurs routiers.

La TVM est payable dans tous les centres des impôts sur toute l'étendue du territoire national et au guichet de l'OTR à la Direction des Transports Routiers et Ferrovières (DTRF).